

<https://bourg.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article49>



La voie professionnelle

- Se documenter, s'informer - Après la 3ème/après la classe de 2nde -

Date de mise en ligne : lundi 18 janvier 2016

Copyright © CIO de Bourg-en-Bresse - Tous droits réservés

Transformation de la voie professionnelle en cours

La réforme de la voie professionnelle est entrée en vigueur à la rentrée 2019

La rénovation se met en place progressivement avec des évolutions jusqu'en 2021.

Les principaux changements portent sur :

*un parcours CAP en 1, 2 ou 3 ans

*des secondes professionnelles organisées par familles de métiers (3 familles cette année)

*une meilleure articulation entre enseignements professionnels et enseignements généraux avec des co-interventions possibles.

*les taux d'insertion de chaque formation rendus publics

*des campus d'excellence : accompagner les jeunes le plus loin possible dans les meilleures conditions

*un partenariat avec les entreprises pour favoriser l'insertion des jeunes...

Dès la rentrée 2019, 3 familles de métiers étaient proposées en seconde professionnelle

Métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics

Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique

Métiers de la relation client

A la rentrée 2020 :

En 2021, l'évolution prévoit la mise en place de 14 familles métiers.

Retrouvez toutes ces évolutions progressives sur ce document synthétique réalisé par l'ONISEP de Lyon

La voie professionnelle

Elle s'adresse à des élèves souhaitant apprendre un métier directement après la 3e. Après le CAP/CAPA (Certificat d'Aptitude Professionnel / Agricole) ou le Bac Professionnel, l'élève obtient un diplôme lui permettant d'accéder à un emploi ou de poursuivre ses études s'il le souhaite.

Le CAP et le bac pro peuvent être préparés soit en lycée professionnel sous statut d'élève, soit en CFA (Centre de Formation pour Apprentis) sous statut d'apprenti.

Les deux voies de formations comportent des enseignements généraux, des enseignements technologiques et professionnels et formation en milieu professionnel.

L'affectation se réalise par une procédure informatisée (AFFELNET). Elle intervient après la décision d'orientation prise par le ou la principal(e) après les conseils du 3ème trimestre.

La saisie des dossiers est effectuée par l'établissement scolaire et comporte cinq vœux maximum.

Les lycées professionnels

Après la classe de troisième, les élèves qui entrent en lycée professionnel peuvent préparer :

- un baccalauréat professionnel
- un certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

Les passerelles entre le CAP et le baccalauréat professionnel sont facilitées.

En lycée professionnel, les enseignements technologiques et professionnels représentent de 40 à 60 % de l'emploi du temps d'un élève. Ils sont dispensés sous forme de cours en classe et selon les spécialités en atelier, dans un laboratoire ou sur un chantier.

Les matières d'enseignement général (français, mathématiques, histoire-géographie, sciences, anglais) occupent aussi une place importante.

Le lycée professionnel prépare les jeunes qu'il accueille à acquérir un diplôme professionnel pour s'insérer dans la vie active ou poursuivre leurs études (notamment en BTS avec un accès facilité)

Les lycées professionnels du département de l'Ain

Localité	Établissement
Ambérieu en Bugey	Lycée professionnel Alexandre Bérard
Bellegarde-sur-Valserine	Section d'enseignement professionnel du lycée Saint-Exupéry
Belley	Lycée professionnel du Bugey
Belley	Lycée professionnel Lamartine
Bellignat	SEP du lycée Arbez Carme
Bourg-en-Bresse	Etablissement régional d'enseignement adapté Philibert Commerson (EREA)
Bourg-en-Bresse	Lycée professionnel Gabriel Voisin
Bourg-en-Bresse	Lycée professionnel Joseph Marie Carriat
Bourg-en-Bresse	Lycée professionnel Marcelle Pardé
Bourg-en-Bresse	Lycée professionnel Saint-Joseph
Châtillon-sur-Chalaronne	Lycée professionnel Georges Charpak
Cormaranche-en-Bugey	Ecole technique du bois
Gex	Section d'enseignement professionnel du lycée Jeanne d'Arc
Miribel	Lycée professionnel Saint-Joseph
Nantua	Section d'enseignement professionnel du lycée Xavier Bichat

Les centres de formation des apprentis (CFA)

Les CFA dans l'Ain :

CFA du CECOF d'Ambérieu en Bugey 52, avenue de la Libération 01502 AMBERIEU EN BUGEY Tél. 04 74 38 40 22 www.cecuf.asso.fr	CFA du Bâtiment de Bourg en Bresse 98, rue des compagnons - Les Vennes 01000 Bourg en Bresse Tél : 04 74 21 44 97 www.btpformation01.fr
CFAI / AFPMA Bourg Péronnas allée des Tyrandes 01960 PERONNAS Tél : 04 74 32 36 44 www.afpicfai01.com	Le CFA public de l'académie de Lyon 39, rue Pierre Baizet - CP 201 69936 Lyon cedex 09 Tél. : 04 72 80 51 15 - Mél : cfaal@ac-lyon.fr http://cfa.ac-lyon.fr
Les Maisons Familiales et Rurales Bâgé le Châtel, Balan Cormaranche en Bugey Domaine de la Saulsaie, La Dombes Péronnas, Pont de Veyle) http://www.mfr01.fr	CFPPA des Sardières 79, Avenue de Jasseron 01000 Bourg en Bresse http://www.sardieres.fr

La formation en alternance se déroule d'une part en entreprise, et d'une autre part au centre de formation des apprentis (CFA), il faut être âgé de 16 ans pour signer un contrat de formation. On peut devenir apprenti à partir de l'âge de 16 ans et jusqu'à 25 ans. Si vous avez 16 ans entre le mois de septembre et le mois de décembre de l'année civile à l'issue de votre classe de 3ème, vous pouvez vous inscrire en établissement. Vous signerez ensuite votre contrat à partir de votre jour anniversaire.

Démarches obligatoires :

- Trouver un maître d'apprentissage (entreprise ou artisan)
- Réserver une place au CFA.

Informations, offres de contrats d'apprentissage, et aides à la décision :

- [La chambre des métiers et de l'artisanat](#)
- [La chambre de commerce d'industrie de l'Ain](#)

Pour tout savoir sur l'apprentissage, connaître les CFA de la région Rhône Alpes, les différents diplômes préparés dans ces centres, etc..., [L'ONISEP](#) publie chaque année [le guide de l'apprentissage disponible au téléchargement](#).